

**Rencontres Jeune Création 98 (13^{ème} édition de BVOJ) - Adoption
du projet - Demandes de subventions auprès du Département
et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles -
Attributions de subventions**

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon propose du 3 au 18 juin 1998, les «Rencontres Jeune Création» (13^{ème} édition de BVOJ), rendez-vous annuel de la jeune création régionale.

Cette manifestation s'inscrit résolument dans le cadre d'une politique affirmée depuis plusieurs années maintenant de soutien à la jeune création locale et régionale.

Il ne s'agit pas d'un simple accueil de spectacles destiné au jeune public.

Il s'agit bel et bien de révéler au grand public, jeunes et adultes, la capacité créatrice des acteurs locaux dans les domaines du théâtre, de la musique et de la danse auxquels s'ajoutent, certaines années, ceux du cirque et des arts plastiques.

L'objectif est de proposer des spectacles originaux -et non des reprises- préparés particulièrement pour ces rencontres, de rendre compte de la recherche artistique des jeunes groupes, compagnies et ateliers de Besançon et ses environs.

Révélatrice de talents, laboratoire d'expériences, Besançon Ville Ouverte aux Jeunes / Rencontres Jeune Création a contribué à faire connaître des artistes, désormais intégrés dans le réseau des scènes nationales ou des centres dramatiques ; rappelons pour exemple la reprise cette année au Centre Dramatique de Franche-Comté du spectacle «Herculine BARBIN» monté par la Compagnie Embarquez, l'accueil de la Compagnie LTS par le Théâtre de Dole, le compagnonnage de l'Espace Planoise et du Théâtre A Tout Prix...

Depuis plusieurs mois, le Service Action Culturelle prépare cette manifestation ; son rôle est d'accompagner et d'épauler les compagnies dans la préparation de leurs spectacles, voire de les mettre en relation dans la perspective éventuelle d'une pluridisciplinarité.

La manifestation 1998 sera marquée par une nette prédominance du théâtre, résultat du foisonnement des jeunes compagnies et ateliers de Besançon et sa périphérie mais le milieu musical réserve d'heureuses surprises : répertoire contemporain, créations collectives ou retour aux sources avec des auteurs et compositeurs classiques se conjuguent pour donner 15 jours de découverte et de plaisir.

C'est au département Communication de l'Ecole Régionale des Beaux-Arts qu'a été confié, cette année encore, le soin de créer le visuel de la manifestation qui sera repris sur les affiches, affichettes et plaquettes- programme.

Enfin, il y a lieu de signaler l'existence d'un groupe critique qui suivra l'ensemble des manifestations et en rendra compte dans le cadre d'un petit journal distribué pendant celle-ci ; en 1997, 6 numéros ont été ainsi édités. Il est en effet apparu important de renvoyer rapidement et directement un avis motivé et autorisé (le groupe se compose d'amateurs éclairés) aux compagnies participant à l'opération.

Les lieux culturels de la Ville seront tous sollicités (Opéra-Théâtre, Kursaal, Théâtre de l'Espace, Nouveau Théâtre, Petit Théâtre de la Bouloie...) pour proposer au seuil de l'été une véritable saison en réduction produite par les talents de demain.

Une quinzaine de plaisirs pour le spectateur. Un complément idéal à cette fin d'année sportive avec la Coupe du Monde.

Le budget de l'ensemble de l'opération s'élève à 780 000 F et se décompose de la manière suivante :

- Organisation générale (y compris valorisation du travail et des services municipaux)	225 000 F
- Communication (plaquettes - affiches et divers)	95 000 F
- Aide aux projets (subventions et aides complémentaires - mise à disposition des salles de spectacles)	460 000 F

Il sera financé comme suit :

- Ville de Besançon	680 000 F
- Département du Doubs	50 000 F
- Direction Régionale des Affaires Culturelles	50 000 F

Sur avis favorable de la Commission Culturelle, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet «Rencontres Jeune Création 1998»,
- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions du Département du Doubs et de la DRAC Franche-Comté,
- inscrire au budget le montant des subventions en recettes au fur et à mesure de leur encaissement, aux chapitres 92.241 / article 7471 - code projet 89029 / code service 41010 pour 50 000 F et 92.241 / article 7473 - code projet 89029 / code service 41010 pour 50 000 F,

- verser les subventions suivantes :

Association ERBA (<i>création visuel 98</i>)	3 000 F
Association Gravitation (<i>création Roi Lear</i>)	15 000 F
Association Gravitation (<i>Cabaret sur la Famille</i>)	2 500 F
Association Graine de Vie (<i>L'homme de la Manche</i>)	8 000 F
Théâtre de l'Eveil (<i>Le Petit Prince</i>)	8 000 F
Le Hors-Là (<i>3 spectacles sur Faust</i>)	15 000 F
Théâtre Ascensionnel (<i>Le Journal de Salavin</i>)	8 000 F
Théâtre Alcyon (<i>Ulysse de Joyce</i>)	4 000 F
Théâtre de l'Omega (<i>Le Roi se meurt</i>)	4 000 F

Compagnie Amanite Phalloïde (<i>Passagères</i>)	8 000 F
Théâtre de Non-Lieu (<i>Orchidée Fixe</i>)	8 000 F
En effeuillant la Marguerite (<i>L'étrange Voyage</i>)	8 000 F
La Grave et Burlesque Equipée du Cycliste (<i>Spectacle Polar</i>)	8 000 F
Compagnie Capharnaüm (2 spectacles de Visniec)	16 000 F
Compagnie Bacchus (<i>spectacle Ateliers</i>)	4 000 F
Théâtre Universitaire (<i>Autour de la Farce</i>)	4 000 F
Théâtre du Tohu Bohu (<i>Création pour enfants</i>)	8 000 F
Association Amuse-Gueule (<i>Spectacle du groupe Electrogène</i>)	4 000 F
Anatole Organisation (<i>Concert Tao Saxophone</i>)	10 000 F
Foyer Ecole Bourgogne (Spectacle musical en milieu scolaire)	5 000 F
Association Equinoxe (<i>Création Musicale</i>)	8 000 F
SUAPS (<i>Spectacle Danse 4 Universités</i>)	1 500 F
ADAC (<i>Intervention Mime</i>)	2 000 F
Ecole Yole (<i>Spectacle Formation Ecole du Cirque</i>)	4 000 F

Ces subventions seront versées sur note du Service Action Culturelle.

La dépense totale, soit 166 000 F, sera prélevée sur le chapitre 92.241.6574, code projet 89029, code service 41010 qui sera alimenté par un virement de 16 000 F provenant de l'imputation 92.241.6238 code projet 89029 code service 41010.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 16 avril 1998.